

Définition de l'assistance expresse aux porteurs de projets de méthaniseur agricole en Bourgogne Franche Comté

Pour les porteurs de projets qui sont éligibles aux critères de subvention à l'Investissement (RI 31.02) à la ferme il s'avère que la mission d'AMO est souvent complexe et non nécessaire, pourtant, il subsiste un réel besoin de quelques jours d'accompagnement. De même, lorsque le méthaniseur est en fonctionnement, parfois, une aide spécialisée de quelques jours peut permettre de sortir de situations complexes.

Il s'agit d'assister le maître d'Ouvrage dans la conduite de son projet de méthaniseur, ne nécessitant pas une mission d'AMO complète mais légère. Il peut se trouver à différentes phases : Accompagnement du suivi de l'étude de faisabilité à la mise en route, ou /et ensuite accompagnement spécifique en cas de problème avéré bien après la mise en route.

1. accompagnement du suivi de l'étude de faisabilité à la réception

Suite à l'analyse d'opportunité, le porteur de projet pourra décider de lancer une étude de faisabilité ou une consultation directe avec un installateur. Dans les deux cas, le porteur peut choisir d'être encore accompagné sur quelques jours :

- 2 jours pour vérifier la conformité de la consultation et si besoin apporter les précisions au rendu des études, contrôler la robustesse des hypothèses,
 - Notamment économiques (EBE, TRI et temps de retour brut, DSCR, estimation des montants des subventions, des différentes interventions au capital comme en compte courant, Impact sur l'EBE et des indicateurs financiers, EBE, TRI et temps de retour brut après subvention) pour accompagner le maître d'ouvrage à présenter le dossier de demande de subvention et de financement à la banque ;
 - Mais aussi technique (surtout en cas de changement d'hypothèses portant sur les intrants entre l'analyse d'opportunité et la faisabilité).
- 2 visites pour suivre le chantier selon l'importance ;
- 2 jours pour vérifier la réception :
 - de l'usage des retenues de garanties si besoin,
 - de la mise à jour de tous les contrats (approvisionnement et fourniture),
 - de l'organisation sur place (astreintes, embauches, contrats de maintenance...),
 - de la bonne présentation des factures et du bilan pour les mises en paiement (il ne peut y avoir de substitution à la préparation normale qui relève des comptes de l'entreprises avec l'expert-comptable).

2. Optimisation technique et économique du site en fonctionnement :

Lorsque le méthaniseur est en place, après quelques années, des dysfonctionnements persistants peuvent apparaître, une assistance pourra être sollicitée :

- liée à un problème technique (casses, alarmes récurrentes), recherche du problème et correction (évalué à 2 jours),
- liée à de l'optimisation du système (d'ordre technique ou économique, comme réglage des incorporations et brassages sur les heures creuses, les techniques pour consommer moins, (évalué à 2 jours),
- liée à la caractérisation des matières (par analyses en labo) puis interprétation pour optimiser la pertinence d'une matière, risque biologique (évalué à 2 jours).

Le porteur pourra faire une demande de subvention à la région.

L'aide est de 70 % du montant HT pour un minimum de 2 jours d'assistance et un maximum de 6 jours par type d'accompagnement et par site.

Le versement s'effectue

- pour l'accompagnement et suivi de mise en route à la livraison du rapport d'activité,
- pour les questions d'optimisation et par une fiche de synthèse anonymisée présentant le problème et les solutions apportées. Cette fiche pourra faire l'objet de communication au service des autres méthaniseurs.